Question (art. 59 RGC)

A compléter par la Chancellerie lors de la réception du document	**Date**	**Heure**
	15.03.2025	**15h49**

Auteur-e(-s) prénom, nom, parti/groupement : Anne-Claude Cosandey, Groupe PS et Vert Lib
Titre : Eclairage public – comment en est-on arrivé là ?
Contenu : Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur les considérations qui l'on amené à ce nouveau plan d'extinction nocturne de l'éclairage public et s'il prévoit des mesures d'évaluation de la satisfaction des habitantes et habitants après une année de mise en œuvre.
Développement : Le nouveau plan d'extinction de l'éclairage public parait bien compliqué avec 4 types de tronçons avec des horaires d'extinction et des courbes d'abaissement de l'intensité différents. A Saint-Blaise, pour les adeptes des nuits noires, la situation s'est péjorée. Quelles ont été les considérations du Conseil communal ? Sont-elles basées sur des retours des habitantes et habitants. Souvent dans ce type de thématique, ce sont les mécontents qui s'expriment et sont entendus alors que les personnes satisfaites restent silencieuses. Une mesure d'évaluation de la satisfaction des usagères et usagers et des éventuelles adaptations sont-elles envisageables après une année de mise en service ?

Auteur-e ou premier-ère signataire prénom, nom (obligatoire) :	Signature (obligatoire) :
Anne-Claude Cosandey pour le Groupe PS et Vert Lib	

Autres signataires prénom, nom :	**Autres signataires suite** prénom, nom :